

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

ICN #7103  
vendredi 10 octobre 2025

**SETTIMANALE CORSU  
D'INFORMAZIONE  
HEBDOMADAIRE CORSE  
D'INFORMATIONS**

*Rempart*

**Avec  
les «suteurs»  
de la citadelle**

**INTERVIEW  
P4 À 6**

Photo Usorlgez

**OPINIONS P2  
DETTI È FATTI P12  
ASSEMBLÉE P13  
AGENDA P14  
CARNETS DE BORD P15**

1,75€



S E M P R ' A   F I A N C ' A   V O I

## *Le temps suspendu*

Entre deux crises, deux démissions, deux nominations de gouvernement, deux discours présidentiels, la France ne gouverne plus. Elle attend. On ne tombe pas (encore) tout à fait, mais on ne se relève pas non plus. Comme si la République entière retenait son souffle, persuadée qu'un nouveau séisme finira bien par venir. Et que peut-être cette fois il anéantira les fondations. La démission express de Sébastien Lecornu n'est pas un simple accident, mais le symptôme d'un système à bout de souffle. À peine nomme-t-il son gouvernement que le voilà déjà parti. L'éphémère Premier ministre aura incarné à lui seul le vide d'un pouvoir sans socle, sans relais, sans souffle. En une nuit, l'illusion d'un provisoire retour à la stabilité s'est évaporée, laissant derrière elle un champ de ruines politique. Même si de part et d'autre on assure encore la main sur le cœur œuvrer à retrouver une unité nationale. Des incantations trop souvent entendues et que plus personne n'écoute vraiment. Comment pourrait-on encore croire un pouvoir qui a précipité le pays dans une crise sans précédent ? Ou une opposition qui s'agit sans parvenir à incarner l'alternative ? La droite se déchire, la gauche veut gouverner sans véritablement parvenir à se parler, et l'extrême droite attend que le fruit pourri tombe de l'arbre. Et les mêmes discours et querelles se répètent jusqu'à la nausée. On jure d'aimer la République tout en la minant de l'intérieur. Chacun parle de responsabilité, mais tous calculent déjà le coup d'après. Pis, plus personne ne cherche à convaincre : on se contente d'occuper l'espace, de meubler le silence du pouvoir et de quémander une part d'un gâteau dont il ne reste déjà plus rien. L'impuissance est devenue la langue officielle du pays. Pendant ce temps, la France piétine. Les marchés s'inquiètent, Bruxelles observe, et les Français encaissent, vivant au jour le jour, presque avec la conviction d'être au bord d'un précipice dans lequel on finira inéluctablement par se jeter. Ce temps suspendu dit tout d'une Ve République qui ne se débat même plus. Au fond, chacun sent bien que quelque chose s'est cassé. Jusqu'à l'irréparable. ■ **Manon PERELLI**





## REMPART

### AVEC LES «SAUTEURS» DE LA CITADELLE INTERVIEW

P4 À 6

### DETTI È FATTI

P12

### ASSEMBLÉE

P13

### AGENDA

P14

### CARNETS DE BORD

P15

### ANNONCES LÉGALES

P7

### ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

#### DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : **Paul Aurelli**

Directeur délégué : **Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • [jfa@aurelli.com](mailto:jfa@aurelli.com)

Chef d'édition : **Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40 • [informateur.corse@orange.fr](mailto:informateur.corse@orange.fr)

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction : **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • [eric.patris-sra@icn-presse.corsica](mailto:eric.patris-sra@icn-presse.corsica)

#### BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat : **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • [gestion-informateurcorse@orange.fr](mailto:gestion-informateurcorse@orange.fr)

#### ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 • [al-informateurcorse@orange.fr](mailto:al-informateurcorse@orange.fr)

#### ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97 • [icn-abonnement@orange.fr](mailto:icn-abonnement@orange.fr)

#### CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques  
 Principaux associés : PA, JFA.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

## À MODU NOSTRU

### Lotta cuurdinata

**A**duniti calchì ghjornu fà in Bastia, parechji cullittivi è associ chì sò impignati inde a lotta contr'à a maffia ani prisintatu i scopi di a so cuurdinazioni nova. Ni chjama à a populazion pà fà fronti di modu cumunu à i pratichi mafiosi chì distrughjini viti, ligami siciali, i spiranzi è l'avvena di i generazioni novi, à senta i so membri. Da uniscia i so forzi pà fà rinculà i reti criminali, a decina di strutturi invita u populu corsu à raghjungħjali daretu à u mottu «Assasini, Maffiosi, Fora» pà dà un sostegnu pupulari à a risoluzioni è à a deliberazioni di l'eletti di l'Assemblea di Corsica. Da chì rinfurzà, sperani i cullittivi è l'associ, u curaghju di l'eletti chì volini risista à a maffia dinunziendu i prissioni, i minacci, l'intimidazioni è i provi di curruzzioni o di ricattu ch'elli ponni subiscia. Cù sta cuurdinazioni, contani dinò di dà di più forza à i magistrati è à i forzi di l'ordini chì lottani contr'à a criminalità urganizata è d'incuraghjiscalì à cuntu i so sforzi pà fà cascà i gruppi mafiosi, è ancu, à parè soiu, a burghesia mafiosa chì apprifitta di l'impunità par accatastà affari matiriali è puteri di duminazioni. A sucità corsa, inde a so diversità d'upinions, dumanda, incalca a cuurdinazioni, chì tuttu ognunu assumessi i so risponsabilità, uppunendusi di manera publica è cù atti concreti à a suprana mafiosa, ancu s'ella si vesti in collu biancu. L'uccasjoni di lampà una chjama nova à a mubilizzazioni a più larga, chì pudissi aduniscia associ è sindicati, impiegati è patroni, è strutturi pulitichi pà una manifestazioni privista torna in Aiacciu u 15 di nuvembri, dopu à quilla di l'8 di marzu scorsu sempri in a Cità imperiali. Sta chjama hè rinfurzata ver di l'eletti lusal, chì si ritrovani in prima ligna di pettu à i prissioni mafiosi. Infini, tuttu què hè bellu è bonu, ma sarà veramente a suluzioni di metta una prissioni cusì forti nant'à u populu, sciacchenduli guasgi una mira in u spinu? Si duvaria scuzzulà soprattuttu i sirvizii d'inchiestadori è a ghjustizia, chì ani passatu dicennii è dicennii in Corsica à sarrà l'ochji nant'à u traffiku di droga è i muvementsi di soldi brutti par andà à caccighjà cù sempri di più rabbia i naziunalisti corsi? Saria bè d'ùn scurdassini mai.. ■

**Santu CASANOVA**

*Rempart*

# Avec les « sauteurs » de la citadelle



Photo Lisa Perez



**Maxime Buchignani**

**Qu'est-ce qui est à l'origine de ce moyen métrage ?**

L'idée du film est venue du producteur Paul-Philippe Casanova, qui habite juste à côté des remparts et qui entend les jeunes sauter en été. Un soir, il nous a proposé de réaliser un film là-dessus et nous avons accepté. Nous avons alors commencé l'écriture.

**Vous avez fait le choix du documentaire en immersion, sans voix off, sans longues explications.**

C'est une décision prise dès le début, de se rapprocher du documentaire du réel et de laisser vivre les scènes. On voulait vraiment capter ces jeunes le temps d'un été. On voulait que le spectateur ait l'impression d'être avec eux. Faire des interviews et des voix off aurait cassé ce rythme.

**Comment s'est passée la rencontre avec les jeunes sauteurs ?**

On est arrivés sur les remparts sans casting, avec nos caméras, et au début on s'est fait rembarrer. Il a fallu se familiariser avec ces jeunes pour qu'ils nous oublient. C'est ce qu'on a réussi à capturer. La seule limite, c'était de ne pas influencer les jeunes et les inciter à sauter pour les caméras.

**ce film capture un instant de vie de cette jeunesse bastiaise au cours duquel les barrières sociales et**

**générationnelles sont levées.**

Quand on voyait qu'ils se chauffaient, on posait la caméra. Le but, c'était qu'ils nous oublient, d'où les plans larges, dans lesquels on laisse vivre les scènes.

**«Sur ce rempart, il y a aussi le côté « m'as-tu vu » qui disparaît.**

**L'aspect social est gommé :**

**ils sautent avec de vieilles baskets, qu'ils soient fils de riches ou pas.**

**Sur le rempart, ils sont tous au même niveau.»**



**Sampiero Raffalli**

**Avec le documentaire Rempart,**

**les réalisateurs**

**Sampiero Raffalli et**

**Maxime Buchignani**

**nous emmènent le temps**

**d'un été sur les fortifications**

**de la citadelle de Bastia**

**à la rencontre des jeunes gens**

**qui s'y retrouvent pour per-**

**pétuer un rituel aussi risqué**

**que symbolique :**

**sauter dans la mer**

**du haut du rempart.**

**Projeté à l'occasion**

**du Festival Arte Mare,**

**ce film capture un instant de vie**

**de cette jeunesse bastiaise**

**au cours duquel**

**les barrières sociales et**

**générationnelles sont levées.**

**Pour vous, que raconte ce documentaire ?**

Il y a le côté d'un rite initiatique : grandir, prouver des choses, être accepté dans une bande. Ces jeunes se connaissent plus ou moins. Ceux qui ne sautent pas essayent de se faire respecter d'une autre façon, contrairement à ceux qui sautent. La question, c'est aussi de savoir comment on devient ado, comment on grandit. Sur ce rempart, il y a aussi le côté « m'as-tu vu » qui disparaît. L'aspect social est gommé : ils sautent avec de vieilles baskets, qu'ils soient fils de riches ou pas. Sur le rempart, ils sont tous au même niveau.

**On ne voit pas de filles sauter des remparts dans votre documentaire. C'est une affaire de garçons ?**

Il y a des filles. Mais comme les ados sont mineurs, il fallait des autorisations. Pour les garçons, les parents savent qu'ils sont sur les remparts, donc on a pu obtenir des autorisations. Pour les filles, il n'y en avait pas énormément qui sautaient, et leurs parents ne savaient pas forcément qu'elles étaient là. Elles n'ont pas voulu être filmées. Ensuite, le côté « on saute pour impressionner les filles » n'est pas l'essentiel. Les

« Chacun y trouve son réconfort,  
peu importe la cause.  
  
Certains sont là  
parce que ça leur fait du bien. »



Photo © Sogni

jeunes parlent surtout de technique de plongeon.

**Justement, c'est très technique  
Et on voit qu'il s'agit aussi  
d'une pratique qui se transmet?**

Plonger depuis les remparts se pratique depuis très longtemps. C'est pour cela que l'on a voulu introduire des anciens. On voit Hassan faire un saut de l'ange. Et ça, ce sont des sauts des anciens, qui sautaient des remparts avec une certaine élégance, une autre façon de faire. On a découvert qu'il y avait eu une cassure dans la transmission. Les anciens n'ont pas entraîné les plus jeunes. Ce côté élégant n'a pas perduré. Aujourd'hui, sauter suffit. Chaque génération a sa technique, mais le but est le même : la recherche de sensations.

**Dans le film, un ancien sauteur  
explique pourtant avoir formé  
une dizaine de jeunes.**

Il ne s'agit pas que de saut, il faut aussi connaître le lieu : les prises pour grimper n'ont pas bougé, et les anciens montrent la voie aux plus jeunes. Sur le rempart, on ne dénonce pas celui qui ne saute pas. Au contraire, on se donne des conseils et on essaie de s'aider. Il n'y a pas de compétition. Parfois, des jeunes se disent entre eux : « Tu n'es pas prêt, ne saute pas de là, mais plutôt d'ici. » Il y a un côté bienveillant entre eux. Ils font attention les uns aux autres. Ils sont là pour passer un bon moment, et il y a un respect.

**Les remparts renvoient à l'impression  
d'une bulle hors du temps et  
des contrariétés pour cette jeunesse.**

Chacun y trouve son réconfort, peu importe la cause. Certains sont là parce que ça leur fait du bien. Il y a le personnage de Jean-Do, qui a la quarantaine et qui revient sauter. Il nous a expliqué qu'il traversait une période difficile dans sa vie et qu'il avait besoin de retrouver les sensations, pour se vider la tête et l'esprit. Il est revenu quinze ans après. Le rempart reste une période de vie importante pour les jeunes Bastiais.

**Est-ce que vous voyez ce documentaire  
comme un témoignage?**

Le but était vraiment de capter cet été-là, ce moment, et d'être avec ces jeunes en immersion totale. On raconte cette histoire à cette époque-là, mais elle peut aussi parler d'une époque ancienne ou future. C'est aussi pour cela qu'on n'a pas voulu rester trop longtemps sur les anciens, ni aller dans tout Bastia pour que chacun nous raconte la sienne. ■

**Propos recueillis par  
Christophe GIUDICELLI**

« Il y a un côté bienveillant entre eux.  
Ils font attention les uns aux autres.  
Ils sont là pour passer un bon moment,  
et il y a un respect »

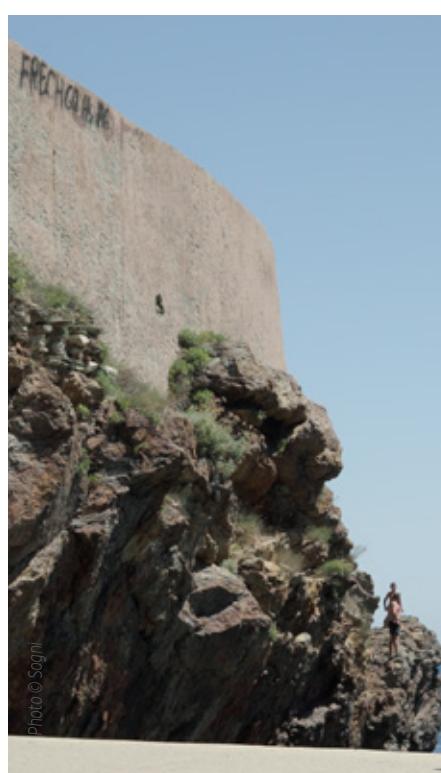


Photo © Sogni



**INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
SETTIMANALE CORSU**

## CREATIONS SOCIETES

N° 01

### FROMAGERIE DU PONTI

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 Euros

Siège social : Lieu-dit Vibici

20137 Porto-Vecchio

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03 Septembre 2025, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination :

FROMAGERIE DU PONTI

Capital Social : 1000 euros

Siège Social : Lieu-dit Vibici, 20137

Porto-Vecchio

Forme : SAS

Durée : 99 ans

Objet : L'activité de commerce de produit laitiers et tous produits s'y rattachant.

Et, d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, complémentaires ou connexes ; la participation de la Société à toutes entreprises créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, complémentaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social ou d'en faciliter le développement et ce, par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, apport, fusion, scission, alliance, société en participation ou groupement d'intérêt économique.

Président : Mr MARCELLESI Thomas, Henri, Clément, Toussaint. Né le 19 octobre 1994 à Ajaccio (2A), demeurant à Lieu-dit Vibici, 20137 Porto-Vecchio. Célibataire, de nationalité française

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution le 27/09/2025, d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires

DENOMINATION : CALADRE HARMONIE SIEGE SOCIAL : 951, Route Territoriale 10, 20221 Valle Di Campoloro

OBJET : L'exercice en commun, par ses associés, d'activités :

- de coordination thérapeutique, entendue comme les procédures mises en place au sein de la société ou entre la société et des partenaires, visant à améliorer la qualité de la prise en charge et la cohérence du parcours de soin,

- d'éducation thérapeutique telle que définie à l'article L.1161-1 du Code de la santé publique.

.../...

- de coopération entre les professionnels de santé telle que définie à l'article L.4011-1 du Code de la santé publique.
- de gestion ou de participation à la gestion des fonds, dont ceux du Fonds d'Intervention Régionale [FIR] attribués pour la réalisation et le fonctionnement du travail en réseau des professionnels intervenants auprès du patient.
- de fédérer les professionnels de santé autour d'un projet de santé élaboré par eux et approuvé par l'ARS.
- de mettre en commun des moyens pour faciliter l'exercice de l'activité professionnelle de chacun de ses associés.
- d'impliquer les professionnels dans les campagnes de Santé Publique et dans la promotion de la santé, de l'éducation et de la prévention conformément aux données actualisées de la recherche scientifique ou des recommandations nationales.

- de collaborer avec les réseaux de soin qui se mettent en place [soins palliatifs, diabétiques...]
- de participer à la formation initiale des étudiants des différentes professions médicales et paramédicales.
- de participer ou d'engager des actions de recherche en soins primaires.

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 500 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 500 euros

GERANCE : Marc CASTELLANI 85, Chjassu di Monti Rossi, 20230 Chiara

CESSATION DE PARTS : Soumise à agrément à l'égard de tous

IMMATRICULATION : RCS Bastia.

N° 03

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière

DENOMINATION SOCIALE : DELIA

OBJET SOCIAL : La Société a pour objet :

- L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises ;
- Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

SIÈGE SOCIAL : Stade Musella, Route de Santa Manza, 20169 Bonifacio

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés

CAPITAL SOCIAL : 100 € divisé en 100 parts de 1 €

GERANT : Oumaima Rocca Serra, demeurant Stade Musella, Route de Santa Manza, 20169 Bonifacio

IMMATRICULATION : RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 04

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 25 septembre 2025, constitution de la Société par Actions Simplifiée :

Dénomination sociale : CUMPRA 2B

Capital social : 1000 euros

Siège social : Lot California, Lieu-Dit Pinetu, 20290 Lucciana

Objet : Toutes activités de marchand de biens, à savoir l'achat de biens immobiliers ou terrains en vue de leur revente, ainsi que toutes actions de promotion immobilière, au sens des articles 1831-1 et suivants du code civil.

.../...

Ainsi que toutes opérations de construction-vente, vente en état futur d'achèvement et vente d'immeuble à rénover ;

- L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement, ainsi que la vente de tous immeubles et biens immobiliers, dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement

Président : MADAME MARIANI ANGE-LIQUE demeurant Les Terrasses de Fontanone, 20200 Ville Di Pietrabugno Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées :

- Sauf stipulations spécifiques contraires et expresses des présents statuts, les décisions collectives des associés sont adoptées à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, présents ou représentés.

- Sous la même réserve, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

Pour avis.

## MODIFICATION GERANT

N° 06

### VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

### BIO CORSE

SARL au capital de 1000 €

Siège social : Lieu-dit Bord du Lac 20117 Tolla-RCS Ajaccio 878088871

Aux termes du procès-verbal de l'AGE en date du 22/09/2025, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Mme Joëlle BOZZI de démissionner de ses fonctions de Gérante et a nommé en qualité de nouveau Gérant statutaire, demeurant M. Dominique Ambroise DEMEDARDI, Lieu-dit Sulvella - 20117 TOLLA, pour une durée illimitée à compter du 22 septembre 2025. L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence. Le nom de M. Dominique Ambroise DEMEDARDI a été substitué à celui de Mme Joëlle BOZZI.

Pour avis, La Gérance.

N° 07

### NAUTTOS

Société à Responsabilité Limitée à Associé unique

Au capital de 37.000 euros

Siège social : 5, Boulevard Sampiero 20000 Ajaccio 490 677 408 RCS Ajaccio

Suivant décision du 22/09/2025, l'Associée Unique a nommé M. Jean-Laurent PANTALACCI, demeurant Avenue Napoléon III, Parc San Lazaro, Immeuble le Provence, 20000 AJACCIO, en qualité de Gérant pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Claude, Antoine, Henri RICCI.

Pour avis, la Gérance.

N° 08

### NAUTTA-SUD

Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique

Au capital de 1000 euros

Siège social : 5, Boulevard Sampiero 20000 Ajaccio 512 093 204 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'associée unique du 22/09/2025, M. Tristan, Siegfried, Erwin, Alexis MULLER demeurant Route des Sanguinaires, Immeuble le Murano, Appartement C11, 20000 AJACCIO, a été nommé en qualité de Gérant pour une durée indéterminée à compter dudit jour, en remplacement de M. Patrick, Louis, Maurice BARRAUD, démissionnaire.

Pour avis, la Gérance.

## MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 09

### LE HAMEAU DE LOZARI

SAS au capital de 1000 €

Siège social : 32, Cours Paoli 20250 Corte-RCS Bastia 903797504

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/07/2025, il a été décidé de transférer le siège social au Résidence Vanina Park - 20250 CORTE à compter du 29/07/2025.

Modification au RCS de Bastia.

N° 10

### SEVIMANI

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1000 euros  
Siège social :  
452, Avenue des Costières  
30800 St Gilles  
901 904 599 RCS Nîmes

### AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 9 juillet 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 452, AVENUE DES COSTIÈRES, 30800 ST GILLES au CABINET GERARD CLAIR&FILLE, Résidence Les Remparts, Boulevard Wilson, 20260 CALVI, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 11

### D+ ARCHITECTURE

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1.200 euros  
Siège social :

12, Boulevard Auguste GAUDIN  
20200 Bastia-R.C.S. N° 892 425 497

Aux termes des décisions de l'assemblée générale du 01/09/2025, il résulte que le siège social de la société a été transféré au 4, Avenue Maréchal SE-BASTIANI à BASTIA [20200] et ce à compter du 01/09/2025.

L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de Bastia.  
Pour avis,

### MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 12

### SVASM IMMOBILIER PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

SAS à Associé Unique  
Au capital de 10.000 €  
159, rue Breteuil - 13006 Marseille  
905 108 577 RCS Marseille

Par décision du 25/09/2025, l'associé unique a décidé, avec effet de ce jour : 1°) la modification de la dénomination sociale qui devient "CORSE PATRIMOINE AMBASSADEURS" ; 2°) la nomination en qualité de Directeur Général de la SAS à associé unique "LAZARRA GESTION" au capital de 100 €, siège à PORTO-VECCHIO [20137], 64, CECCIA, 922 651 567 RCS AJACCIO ; 3°) la modification de l'objet social qui devient : "promotion commerciale, communication, marketing digital et mise en avant de services et produits proposés par des entreprises partenaires, notamment dans les secteurs immobilier" ;

4°) le transfert du siège social à PORTO-VECCHIO [20137], Immeuble Funtana Rdc, Route du Port. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Président : SAS à associé unique "U GRANITU" au capital de 180.000 €, siège à PORTO-VECCHIO [20137], Immeuble Funtana Rdc, Route du Port, 822 129 342 RCS AJACCIO. Radiation du RCS MARSEILLE et réimmatriculation au RCS AJACCIO.

Pour avis.

N° 13  


**Etude de Maîtres  
Sylvie MICHELI  
& Floriane BENEDETTI**  
Notaires  
À Prunelli Di Fiumorbo [20243]

Aux termes d'une délibération du 29/09/2025, la société civile dénommée « GIPOLI » au capital social de 352.920,00 EUR, ayant son siège social à Tovisano, 20240 SOLARO, et immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 479 901 233, a décidé :

- De transférer le siège social de ladite société « Chez Madame Pascale GIUDICELLI-CROCICCHIA, 188, route de saraginella, 20243 Prunelli Di Fiumorbo ».

- De modifier l'objet social de la manière suivante :

« La société a pour objet l'acquisition, la vente, la prise à bail de terrains, l'exploitation de tous biens agricoles, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à la disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités et spécialement la mise en exploitation ou l'exploitation du domaine dit DOMAINE DE TOVISANO situé sur la commune de SOLARO ainsi que l'exploitation photovoltaïque ou toute autre activité connexe autorisée (gîte, camping, organisation de visites etc...) ». La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation.

Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la Société. »

- De nommer un nouveau gérant : Madame Pascale GIUDICELLI-CROCICCHIA, née le 26/05/1962 à BOUFAKIR [ALGERIE] et demeurant 188, route de saraginella, 20243 Prunelli Di Fiumorbo.

- Et de modifier les statuts en conséquence. Toutes ces modifications prennent effet au jour de l'assemblée générale ayant voté ces modifications.

Pour avis, le notaire.

N° 14

### SVASM IMMOBILIER NOUVELLE AQUITAINE

SAS à Associé Unique  
Au capital de 10.000 €  
5, avenue Charles de Gaulle  
[33200] Bordeaux  
905 164 976 RCS Bordeaux

Par décisions du 22/09/2025, l'associé unique a décidé, à compter de ce jour : 1°) de transférer le siège à PORTO-VECCHIO [20137], Immeuble Funtana, RDC, Route du Port, dans le ressort du tribunal de Commerce d'AJACCIO ; 2°) de modifier l'objet social qui devient : "la prestation de services de conciergerie auprès de particuliers et professionnels" ; 3°) de changer la dénomination sociale en celle de "CORSE PATRIMOINE LOCATION" et 4°) de nommer en qualité de Directeur Général la SAS "SASU MARINE ETTORI", siège à LECCI [20137], Stritta Muridiccia, 980 914 956 RCS AJACCIO. PRESIDENT : la SAS à associé unique "U GRANITU", siège à PORTO-VECCHIO [20137], immeuble Funtana, RDC, Route du Port, 822129342 RCS AJACCIO. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.

N° 15  


**Dénomination :  
L'ARBOUSIERE**

SAS au capital de 5000 €  
Siège social : 9489, Bacaldiva  
20137 Porto-Vecchio - R.C.S. Ajaccio

L'assemblée générale extraordinaire du 01.06.2025 a décidé d'étendre l'objet social de la société aux activités de Fabrication et ventes de produits cosmétiques, à compter du 01.06.2025. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Modification au R.C.S. d'Ajaccio.

N° 16

### ALBELUCE

EURL au capital de 1500 €  
Siège social :  
9, Avenue Maréchal Sebastiani  
20200 Bastia  
488 882 572 RCS Bastia

Par décision de l'associée unique du 01/05/2025, il a été décidé :

- d'étendre, à compter du 01/05/2025, l'objet social comme suit : Travaux de maçonnerie, revêtement sols et murs, charpente et construction en bois, travaux généraux bâtiment et le traitement des fluides.

Et de supprimer l'activité : La gestion d'EHPAD et de tout autre établissement sans limitation de sa destination.

- du transfert du siège social et l'établissement principal à l'adresse 2666, ROUTE DE FORNALI, 20217 SAINT-FLORENT, à effet du 01/05/2025 ; Modification au RCS de Bastia.

N° 17

### SCI PAP

Société Civile  
Au capital de 3048,98 euros  
Siège social : Domaine de Pietralba  
20214 Calenzana  
319 851 259 RCS Bastia

### AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 1er janvier 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de proroger de 99 années la durée de la Société, soit jusqu'au 23/04/2109 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 18

### SAS JOSEPHINE

SAS au capital de 13.300 €  
Zone d'Activité Commerciale n°5  
ZAC de Campo Vallone  
20620 Biguglia  
RCS de Bastia 833 670 235

Aux termes d'une décision collective des associés en date du 30/04/2025 le mandat en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire de la société ORIGA GROUP est arrivé à échéance et n'est pas renouvelé. Les formalités de dépôt et d'inscription modificative seront effectuées au RCS de Bastia.

Pour avis, la gérance.

 04 95 32 04 40

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE

N° 19

### « AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de Procédure Civile  
Loi n°2016-1547 du 18 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 28/03/2017. Madame Marie Angèle MILLELIRI, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Barthélémy Paul MARCENAC, demeurant à GROSSETO-PRUGNA [20166], résidence Les Canadielli, Villa Paolo Maria. Née à NICE [06000], le 28 mars 1933. Décédée à AJACCIO [20000] [FRANCE], le 15 juillet 2025. A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Nadine GIRONI-GAMBINI, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée "Alain SPADONI & Associés, Notaires", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [Corse-du-Sud], 3, avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 23 septembre 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Nadine GIRONI-GAMBINI, notaire à AJACCIO [20000], référence CRPCEN : 20004, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. »

N° 20

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1 Code de Procédure Civile  
Loi n°2016-1547 du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 9 février 2019. Mme Marie Laetitia COLOMBANI, en son vivant demeurant à ISOLACCIO-DI-FIUMORBO [20243], TRAGGINA, célibataire. Née à ISOLACCIO-DI-FIUMORBO [20243], le 5 mars 1933. Décédée à OLETTA [20232] le 19 août 2025. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Pauline BELHOMME notaire au sein de la société dénommée « BORIES et BORIES NOTAIRES » société par actions simplifiée titulaire d'un office notarial à PARIS [75016], 138, av. Victor Hugo, le 3 septembre 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sylvie MICHELI, Notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO [20243], référence CRPCEN : 20054, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de BASTIA [20200] de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour Avis, Me MICHELI.

N° 21

## AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE CLASSEMENT DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE Commune de SPELONCATO

2ème Parution

DUREE DE L'ENQUÊTE : du lundi 6 octobre 2025 au mercredi 5 novembre 2025 inclus.

SIEGE DE L'ENQUÊTE : Mairie de Speloncato [Place du Village, 20226 Speloncato]

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR :

Monsieur Jean-Paul MARANINCHI, commissaire enquêteur, Retraité, ancien commandant de police, recevra le public en mairie de SPELONCATO selon les modalités suivantes :

- \* le lundi 6 octobre 2025, de 10h00 à 12h00 ;
- \* le mercredi 22 octobre 2025, de 10h00 à 12h00 ;
- \* le mercredi 5 novembre 2025, de 10h00 à 12h00.

Monsieur Hervé CORTEGGIANI, Retraité, ancien écodéveloppeur du PNRC, a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Pendant cette période, le dossier sera consultable :

- à la mairie de SPELONCATO, et accessible aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public ;

- sur le site internet des services de l'état en Haute-Corse :

<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Environnement>

- sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6622>

Les observations et propositions du public pourront être adressées durant la durée de l'enquête :

- directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert en mairie de SPELONCATO ;

- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences, par téléphone [04 95 61 59 00] ;

- sur l'adresse e-mail dédiée à l'enquête publique : [enquete-publique-6622@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6622@registre-dematerialise.fr).

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6622> et donc visibles par tous.

- sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6622>

- par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur, en mairie de SPELONCATO. Ces observations seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition en mairie de SPELONCATO.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de SPELONCATO, ainsi qu'à la direction départementale des territoires [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

A l'issue de la procédure réglementaire, la décision concernant le classement du SPR de SPELONCATO sera prise par Madame le Ministre de la Culture.

N° 22

## AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES REGULARISATION DU FORAGE 40Q DE L'OSTRICONI COMMUNE DE PALASCA

1ère Parution,

DUREE DES ENQUÊTES : du Lundi 20 octobre 2025 au Lundi 03 Novembre 2025 inclus

SIEGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DEPÔT DES DOSSIERS : Mairie de Palasca [72, Piazza a Ghjesa, 20226 Palasca]

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR :

Monsieur Jean TRAUSCH, commissaire enquêteur, retraité fonctionnaire d'Etat, recevra le public en mairie de Palasca selon les modalités suivantes :

- \* le Lundi 20 octobre 2025 de 9h00 à 12h00 ;
- \* le Lundi 03 novembre de 14h00 à 17h00.

Monsieur Jean-Paul MARANINCHI, retraité fonctionnaire d'Etat, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Lors de ces permanences, le public pourra formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone [04.95.61.33.02].

Les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Palasca.

Pendant toute la durée de ces enquêtes, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse [<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Declaration-d-utilite-publique/>].

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique à la direction départementale des territoires [[ddt-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr](mailto:ddt-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr)], au plus tard le lundi 03 novembre, date de clôture des enquêtes.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique et l'enquête parcellaire du projet sera tenue à la disposition du public en mairie de Palasca, ainsi qu'à la direction départementale des territoires [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la mairie de Palasca.

Le Préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, les décisions faisant l'objet des présentes enquêtes conjointes.



N° 23

## AVIS D'INFORMATION



Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse  
22 Cours Grandval - BP 215  
20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.  
Courriel : [commande.publique@isula.corsica](mailto:commande.publique@isula.corsica)  
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Étude relative à la gestion des herbiers de posidonie dans le port de pêche de Centuri

Numéro de référence : 2025-3DPA-0109

Date limite de remise des offres : Lundi 03 novembre 2025 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>  
Date d'envoi du présent avis à la publication : 01/10/2025.

N° 24

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NEBBIU-CONCA D ORU

### FOURNITURE DE CARBURANTS A LA POMPE POUR LA FLOTTE AUTOMOBILE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NEBBIU-CONCA D'ORU

#### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Communauté de communes du Nebbiu-Conca d'Oru

Bâtiment Administratif - BP 32  
20217 SAINT-FLORENT  
Tél : 04.95.36.07.69

Courriel : [ccnebbiuconcadoru@orange.fr](mailto:ccnebbiuconcadoru@orange.fr)

URL Profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Objet du marché : FOURNITURE DE CARBURANTS A LA POMPE POUR LA FLOTTE AUTOMOBILE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NEBBIU-CONCA D'ORU [2025-004]

Type de marché : Fournitures

Caractéristiques principales :

La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique

Prestations divisées en lots : NON

Conditions de participation : Voir règlement de consultation.

Critères d'attribution : Voir règlement de consultation.

Date limite de réception des offres :

10 novembre 2025, à 11 heures.

Délai minimum de validité des offres :

120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence via le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Modalités et Adresse de remise des plis :

Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur <https://www.achatspublicscorse.com>

Pour les modalités de retrait des documents et de remise des plis électroniques, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 [0,40/min] du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

Date d'envoi à la publication : 03 octobre 2025.

N° 25



## AVIS RECTIFICATIF

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Rue Adolphe Landry - CS.10210  
20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.51.55.55 [Ajaccio]

Adresse Internet : [www.cci.corsica](http://www.cci.corsica)

Objet de la Consultation :

Marché n°2025-A00-026 : « Marché de conception-réalisation en vue de l'étude et réalisation des travaux de réaménagement et d'extension d'un bâtiment de l'aérogare de l'Aéroport Figari Sud Corse »

Procédure de passation :

Appel d'Offres ouvert

Critères d'attribution :

- 1 - Valeur technique : 40.0 %
- 2 - Prix des prestations : 40.0 %
- 3 - Décal d'exécution : 20.0 %

Date limite de réception des offres : 27 Octobre 2025 à 16 heures

Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse : <http://www.boamp.fr> - Annonce n°25-109270 du 03/10/2025.

Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.cci.corsica>

Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 03/10/2025.

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA**  
B.P 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 26

N° PC : 2025RJ0191

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 07/10/2025 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société Scambià SAS, 164, Allée des Roses, 20290 BORGO. Création, vente de collections de vêtements et accessoires au détail. 851 750 109 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 08/09/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 27

N° PC : 2025RJ0192

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 07/10/2025 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de M. NOWAK Konrad Wojciech, lieu-dit Chiasolo, 20270 TOX. Travaux forestiers, travaux agricoles, coupe et revente de bois. 793 105 396 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCEA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 12/09/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 28

N° PC : 2025RJ0194

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 07/10/2025 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de M. David MULTARI, 21, Rue Joseph Gandolfi, 20620 BIGUGLIA. Travaux de menuiserie métallique et serrurerie. RCS Bastia n°750 461 725 RM 20. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200

BASTIA. Date de cessation des paiements le 16/09/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 29

N° PC : 2025RJ0147

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 07/10/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de M. MARTIN OLIVIER, 270, LD BEVINCO, 20620 BIGUGLIA. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. 432 695 187 RM 20. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 06/06/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 30

N° PC : 2025RJ0148

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 07/10/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de M. Raouf OUESLATI, résidence 5EME AVENUE PARATOGGIO, 20200 BASTIA. Travaux de plâtrerie. N°793 825 43 RM. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCEA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 05/06/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 31

N° PC : 2025RJ0155

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 07/10/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de M. Rachid AANKOUR, rue Marcel Paul, 20200 BASTIA. Travayx de charpente. Non inscrit au RCS Bastia 398 298 893 RM 20. Liquidateur judiciaire : SARL EPI-

LOGUE, représentée par Me Guillaume LARCEA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/03/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 32

N° PC : 2025RJ0157

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 07/10/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de M. Jean-Noël RUBERTO, route Impériale, 20600 FURIANI. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. N°750 398 778 RM 20. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 11/06/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 33

N° PC : 2025RJ0193

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 07/10/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de M. Federico BALARDI, 5, rue Pino, 20200 BASTIA. 883 491 581 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCEA, 28, Boulevard Pascal Paoli 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 09/09/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 34

N° PC : 2024RJ0121

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 07/10/2025 arrêtant le plan de redressement de M. Youssef MOUSLIM Youssef, sis 2, boulevard Paoli, 20200 BASTIA, pour une durée de 10 ans. Commissaire à l'exécution du plan : SARL EPILOGUE, représentée

par Me Guillaume LARCEA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA.

N° 35

N°PC : 2024RJ0004

JUGEMENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA EN DATE DU 07/10/2025 prononçant à l'encontre de M. Steven MEHLIN, né le 06/08/1995 à BASTIA. RCS 890 482 433 de Bastia, 1, rue Pino, 20200 BASTIA un jugement d'interdiction de gérer pour une durée de 5 ans.

N° 36

N°PC : 2024RJ0041

JUGEMENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA EN DATE DU 07/10/2025 prononçant à l'encontre de Mme Vanina VALOUR Vanina, née le 22/04/1979. RCS 789 947 579 de Bastia, Immeuble Saint-Pierre, Bat B, Avenue Paul Giacobbi, 20600 BASTIA un jugement d'interdiction de gérer pour une durée de 10 ans.

N° 37

N°PC : 2024RJ0068

JUGEMENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA EN DATE DU 07/10/2025 prononçant à l'encontre de M. Jose, Pedro RODRIGUES DA COSTA, président de la société CASELLA BLAGNE SAS. RCS 882 560 428 de Bastia. MAISON JAUNE, Place de l'Eglise, 20214 ZILIA un jugement d'interdiction de gérer pour une durée de 5 ans.

N° 38

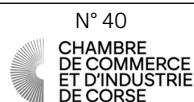
N°PC : 2024RJ0119

JUGEMENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA EN DATE DU 07/10/2025 prononçant à l'encontre de M. Karim ANKOUR né le 04/08/1985 à Bastia. RCS 798 444 931 de Bastia, zone industrielle de Furiani, Lotissement Freymouth, 20600 BASTIA un jugement d'interdiction de gérer pour une durée de 10 ans.

N° 39

N°PC : 2024RJ0132

JUGEMENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA EN DATE DU 07/10/2025 prononçant à l'encontre de M. Steven MERCIER Steven, né 29/07/1986. RCS 827 440 173 de Bastia, Arena Route Nationale 198, 20215 VESCOVATO un jugement d'interdiction de gérer pour une durée de 10 ans.



**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

**Identification de l'organisme qui passe le marché :**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Rue Adolphe Landry  
CS.10210  
20293 Bastia Cedex  
Tél : 04.95.51.55.55 (Ajaccio)  
Adresse Internet : <http://www.cci.corsica>

**Objet de la Consultation :**

Marché n°2025-049 : « Réhabilitation du Palais des Congrès d'Ajaccio »

**Procédure de passation :**

Appel d'Offres Ouvert

**Critères d'attribution :**

- 1 - Prix des prestations : 50.0 %
- 2 - Valeur technique : 40.0 %
- 3 - Délai d'exécution : 10.0 %

Date limite de réception des offres : 05 Novembre 2025 à 16 heures

Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse : <http://www.boamp.fr> - Annonce n°25-109344 du 03/10/2025.

Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.cci.corsica>

Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 03/10/2025.



**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Objet du marché : Marché n°CCIC/DC/2025-040 : Appel à candidature pour la fourniture de quincaillerie pour les Ports de Commerce de Bastia et de l'Ile-Rousse.

Procédure de passation : L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable-définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2124-4, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 et R2162-4 du Code de la Commande publique.

Critères de jugement des offres : Les offres seront examinées selon les critères suivants pour chacun des lots :

- \* Prix : 60 %
- \* Délai : 20 %
- Fourniture d'un devis
- Délai de livraison
- \* Qualité des fournitures : 20 %

Date limite de remise des candidatures : Le 24 octobre 2025 à 10 heures

Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse : <http://www.boamp.fr> - Annonce n° 2025-79621888 du 08/10/2025.

Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.cci.corsica/marches-publics/>

Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion [BOAMP/JOU] : 07/10/2025.

## DERNIERES MINUTES

N° 42  


CABINET LEONELLI  
Avocats  
5, Rue César Campinchi  
20200 Bastia  
Té : 04.95.31.69.67  
cabinet.leonelli@gmail.com

### UILOU

Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation  
Au capital de 1.000 €  
Siège social : Résidence L'Absolu  
Bâtiment C  
932, Route Strada Impériale  
(20600) Furiani  
R.C.S. : Bastia N° 824 456 685

L'assemblée générale des associés en date du 23 septembre 2025 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de Madame Jenna SPANU, liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Le liquidateur.

N° 43

### AVIS

Suivant acte SSP en date du 30/09/2025 fait à CALVI entre la SAS FRANCESCU, SAS au capital de 1.000 euros dont le siège social est Boulevard Wilson, 20260 CALVI immatriculé au RCS de Bastia sous le n° 829.593.896. et la société MANO, SASU au capital de 300 € dont le siège social est 12, Boulevard Wilson, 20260 CALVI immatriculée au RCS de BASTA sous le n°829.516.509., il a été décidé de prolonger le contrat de location-gérance d'un fonds de commerce d'articles de ventes de maroquinerie, bijoux, objet cadeaux connu sous l'enseigne de «L'IMPREVU» sis Boulevard Wilson, 20260 CALVI jusqu'au 30 septembre 2026, sans tacite reconduction.

N° 44

### U CHJOSU

SCI au capital de 100 €  
Siège social :  
540, Strada di l'Amandudulu  
Ponticchio Suprano  
20230 Poggio Mezzana  
RCS Bastia 905 309 456

L'assemblée générale extraordinaire du 02/10/2025 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 02/10/2025. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame MINCARELLI Sylvie, demeurant 540, strada di l'amandudulu, ponticchio suprano, 20230 POGGIO MEZZANA et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce Bastia. Mincarelli Sylvie,

N° 45

### RE(CO)NAISSANCE

SASU en liquidation  
Capital social : 2500 €  
Siège social : 41, Bd Paoli  
20200 Bastia  
Siren : 901 572 180 RCS : Bastia

### AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes des décisions de l'associé unique du 01/10/25 : Il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2025 et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/10/2025. L'associé unique Monsieur CARLOTTI Jean-François demeurant au 41, Boulevard PAOLI - 20200 BASTIA exercera les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 41, Boulevard PAOLI - 20200 BASTIA, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 46

### TECHNIPHONE

SARL au capital de 10.000 €  
Siège social : Avenue du 9 Septembre  
Immeuble Gabrielli  
20240 Ghisonaccia  
RCS Bastia 538 576 588

L'assemblée générale extraordinaire du 30/09/2025 a décidé à compter du 30/09/2025 de :

- Nommer en qualité de Co-Gérante Madame LAVILLAUGOUET PILLET Nelly, demeurant 690, Route de Ghisoni, 20240 GHISONACCIA.
- Procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article Crédation, personnalisation et vente d'articles et accessoires personnalisés les activités suivantes : Vente de coques, protections, périphériques et accessoires connectés - Vente et installation de matériels informatiques et bureautique
- Service après vente et maintenance informatique - Impression 3D et conception d'articles personnalisés. L'article Crédation, personnalisation et vente d'articles et accessoires personnalisés des statuts a été modifié en conséquence. Le reste est sans changement.
- Proroger la durée de la société de 99 ans soit jusqu'au 31/12/2111. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Modification au RCS Bastia.

PILLET Philippe et LAVILLAUGOUET Nelly.

N° 47

### SAS KALISTA 2B

Au capital de 1000€  
Siège Social : 17, Lot Simonpoli  
Travo - 20240 Ventiseri  
RCS Bastia 2023B00558

Siret : 953 706 991 00015-APE 4511Z

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30/09/2025, il a été constaté que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Conformément à l'art. L.223-42 du code de commerce, il a été décidé la poursuite de l'activité. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis, l'associé unique.

N° 48

### VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

### SCCV L'ARBURETU

Société Civile en liquidation  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Ajaccio 20000  
Chez Sébastien PLU  
3ème étage, 8, rue Saint Charles  
Siège de liquidation :

12, Montée St Jean, 20090 Ajaccio  
RCS Ajaccio 902 851 229

L'Assemblée Générale réunie le 09/09/2025 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Sophie BARTOLI, demeurant 12, Montée St Jean - 20090 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 49

### BAR RESTAURANT

#### A CANONICA

Société Par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000,00 €  
Siège social : Lieu-dit Canonica  
20290 Lucciana  
920 769 783 RCS Bastia

### AVIS DE PUBLICITE LEGALE

- La dissolution anticipée de la société a été prononcée, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire, à compter du 1er septembre 2025 suivie de sa mise en liquidation.

- A été nommé comme liquidateur : CHRISTINE SCHLICK, demeurant à BORGO [Corse], 24 Allée des Lauriers Roses, Lieu-dit Mormorana, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à LUCCIANA [Corse], Lieu-dit Canonica. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 50

### CORSICA BBQ BOAT

SAS au capital de 5000 €  
Siège social :  
46, Marine de San Damiano  
20220 Algajola  
RCS Bastia 908 128 325

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 30/09/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/09/2024, il a été nommé liquidateur[s] Mme GUIZON MCEL DIANE demeurant au 46, Marine de San Damiano, 20220 ALGAJOLA et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 51

N° PC : 2025RJ0190  
Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 30/09/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société SM SAS [], ha-méau Fiume d'Olmo - 20230 TALASANI. 891 182 990 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représenté par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 08/07/2025.  
Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 52

### A PERSIA

SCI au capital de 100 €

Siège social :

Lieu-dit Ponticchio Suprano  
20230 Poggio Mezzana  
RCS Bastia 894 201 730

L'assemblée générale extraordinaire du 30/09/2025 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2025. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur SOUSA DA SILVA JORGE VALENTIM, demeurant PONTICCHIO SUPRANO, 540, Strada di l'amandulu, 20230 POGGIO MEZZANA et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.  
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce Bastia.

JORGE VALENTIM SOUSA DA SILVA.

N° 53

### RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°68, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 3 octobre 2025, N° 7102 : Concernant : La Société UNIVERS PEINTURE.  
Il fallait lire : « Avenue de Bastia à [20137] PORTO-VECCHIO ». Et non : « Route de Bastia à [20137] PORTO-VECCHIO », comme écrit par erreur. Le reste sans changement.

## ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail :

al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone :

04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

Par courrier ou dans nos locaux :

114, Rue Claude Papi

Imm. Agostini - Z.I. Erbajolo

BASTIA 20600

Environnement

## Une carcasse de cachalot immergée avec succès au large de Calvi

**C'est une opération inédite.** Dans un communiqué, la préfecture maritime de la Méditerranée a annoncé «la mise en œuvre réussie du protocole Immercat», à l'occasion d'une opération menée du 18 au 20 juillet au large de Calvi. Ce dispositif expérimental permet d'immerger les carcasses de grands cétacés, souvent dangereuses pour la navigation, en privilégiant une approche écologique et scientifique «Lorsque les grands mammifères marins meurent en Méditerranée, essentiellement les rorquals communs et les cachalots, leurs carcasses dérivantes peuvent représenter un danger important pour le trafic maritime. Jusqu'à présent, deux méthodes étaient employées pour les gérer: l'équarrissage, souvent long et complexe à mettre en œuvre et pouvant engendrer des risques sanitaires, ou le traitement par engin explosif au large qui peut être une source de nuisances acoustiques pour la faune sous-marine», rappelle en effet la préfecture maritime. Conçu en 2016 par le Groupement d'intérêt scientifique pour les mammifères marins de Méditerranée (aujourd'hui MIRACETI), avec le Parc national de Port-Cros et la Préfecture maritime, Immercat s'inspire pour sa part d'un protocole mis au point à Hawaii avec pour objectif de traiter les carcasses en restituant au milieu marin une ressource naturelle, tout en évitant les échouages côtiers. «Cette méthode consiste à remorquer les carcasses de grands cétacés vers des zones maritimes profondes, où elles sont lestées et immergées», précise la préfecture maritime, soulignant que cela permettra d'«éviter leur échouage sur les côtes, tout en restituant une oasis de vie aux communautés des fonds marins encore mal connues». Après une première tentative avortée en août 2024, le protocole Immercat a donc été mis en œuvre avec succès après qu'une carcasse de cachalot ait été signalée à la dérive au large de la Corse le 18 juillet dernier. Après plusieurs heures de recherche, l'animal avait été retrouvé échoué entre les rochers d'une crique proche de Calvi. Avant qu'une opération de remorquage permette son immersion à 660 mètres de profondeur dès le lendemain. Dans cette entreprise, la préfecture maritime salue «la force de la coopération nationale au service de l'environnement marin». Le Parc national de Port-Cros, la Gendarmerie maritime, le bâtiment de soutien et d'assistance affrété Jason, le Groupe des Plongeurs Démineurs Méditerranée et les partenaires scientifiques du protocole Immercat, comme Pelagis et le Réseau National Échouages, ont en effet pris part à l'opération, tandis que les blocs rocheux servant de lest ont été «gracieusement fournis par la carrière Someca du Revest-les-Eaux». Au-delà du geste technique, l'immersion ouvre «un champ de recherche exceptionnel sur les écosystèmes profonds et les processus de décomposition des grands cétacés». ■ Manon PERELLI

## Collectivités locales Le budget 2026 suscite de vives craintes

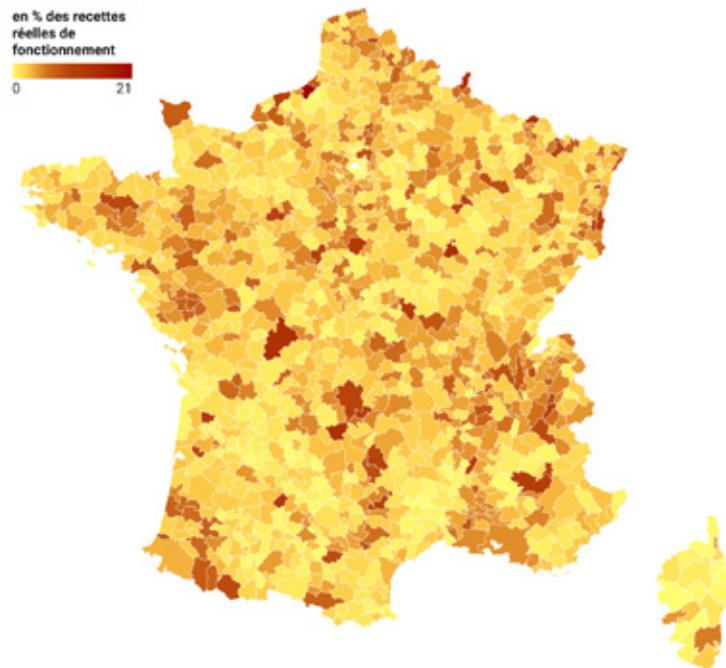
**Le budget 2026** tel que l'envisageait l'ex-Premier ministre François Bayrou avait suscité l'inquiétude de l'association Intercommunalités de France qui fédère près d'un millier d'intercommunalités de toutes catégories juridiques. Les mesures prévues, explique l'association, en prenant en compte les hausses de cotisations à la caisse de retraite des agents publics, auraient pour effet de «ponctionner les collectivités à hauteur de 2,8 % de leurs recettes de fonctionnement. Pour les intercommunalités, c'est même 5,6 % de leurs recettes qu'elles verront amputées». Ce qui mettrait en jeu leur santé financière, leur capacité d'investissement, et même pour beaucoup leurs services publics. Le doublement du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico) qualifié de «véritable coup de rabot sur les recettes des collectivités par l'État», ferait monter à plus de 400 le nombre d'intercommunalités concernées, sur les quelque 1250 qui couvrent le territoire. Intercommunalités de France souligne que plus d'un tiers (34 %) de l'effort reposera sur les intercommunalités alors qu'elles ne représentent que 20 % de la dépense publique locale et qu'en prenant en compte les communes, le bloc local serait mis à contribution à hauteur de deux tiers (66 %) du total de l'effort demandé aux collectivités. Pour mieux illustrer son propos, l'association a publié une carte interactive présentant les conséquences des mesures budgétaires envisagées par l'ancien Premier ministre. En Corse, la Communauté de communes de l'Alta Rocca serait la plus affectée avec 5,4 % de ses recettes mises à contribution. La communauté d'agglomération du Pays ajaccien perdrait 4,2 % de ses recettes avec une contribution de 1,65 million d'euros et la Communauté d'agglomération de Bastia perdrait 1,06 million d'euros et 3,6 % de ses recettes pour un montant de 494 400 euros. Intercommunalités de France a exprimé le souhait de voir les élus locaux être étroitement associés à la construction du futur Budget 2026. Cela suppose cela dit d'avoir un gouvernement à qui s'adresser. ■ AN

Coût pour les intercommunalités du projet de Budget 2026 présenté par François Bayrou

Montants estimés des mesures par intercommunalité (2,1 milliards d'euros)

en % des recettes réelles de fonctionnement

0 21



\* Les mesures d'impact présentées sont des estimations des prélevements sur recettes (Dilico, DCRTP, TVA, PSR locaux industriels). Elles ont été réalisées à partir d'hypothèses, sur la base des informations disponibles à la date de rédaction. Elles pourront donc faire l'objet d'évolution et de réajustements.

Source: Intercommunalités de France - Crée avec Datawrapper

# Gestion de l'eau Les tensions se cristallisent



**Lors de la session de l'Assemblée du 3 octobre dernier, le dossier de la gestion de l'eau a donné lieu à une charge appuyée de l'opposition, face à une majorité sommée d'agir plus vite et plus fort.**

Photo PxHere

**L**a gestion de l'eau semble plus que jamais au cœur des enjeux en Corse. Alors que la situation est critique dans l'Extrême-Sud de l'île, le 3 octobre dernier, à l'occasion de la session de rentrée de l'Assemblée de Corse, Vannina Chiarelli-Luzi, présidente de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse (OEHC), a présenté un rapport d'information sur la politique de l'eau et les recommandations formulées en 2023 par la Chambre régionale des Comptes (CRC). L'occasion de rappeler que la stratégie de l'Exécutif en matière de gestion de l'eau repose sur «trois axes prioritaires»: «mener des actions pour économiser l'eau et rattraper le retard en infrastructure, mettre en place un contrat social et écologique autour de l'eau, et adapter la gouvernance pour plus d'efficacité et de concertation». En réponse aux neuf recommandations émises par la CRC, une direction de l'eau et de la sécurité sanitaire environnementale a notamment été créée, centralisant stratégie, financement, suivi du plan d'adaptation au changement climatique et assistance technique aux communes. Les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) des cinq microrégions les plus vulnérables ont également été accélérés, tandis que les conclusions de huit Scontri di l'acqua ont été intégrées au 12<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'eau 2025-2030, avec un renforcement du soutien aux communes rurales. Pour autant, la tension persiste sur le terrain et l'opposition n'épargne pas la trajectoire mise en place par l'Exécutif. «On se retrouve aujourd'hui dans une situation tendue dans tout le sud de l'île. À ce jour, l'Ospedale est vide, le Rizzanese le sera bientôt et Figari n'a plus que 30 % de capacité», alerte Georges Mela, conseiller territorial d'Un Soffiu Novu appelant à sécuriser dès l'année prochaine l'approvisionnement et estimant que l'Office hydraulique doit redevenir «l'outil majeur du développement hydraulique». Paul-Félix Benedetti déplore quant à lui un «déficit structurel en équipement». «La Sardaigne, qui affiche une pluviométrie moyenne 30 % inférieure à celle de la Corse, est aujourd'hui dans une meilleure situation que nous en matière de gestion de la ressource», tance le leader de Core in Fronte. Selon lui, les Sardes disposent de 1800 millions de mètres cubes stockés pour une consommation annuelle de 700 millions,

grâce à une planification centralisée et à 37 barrages gérés par un établissement public unique. «Nous, nous avons des logiques individualistes, des logiques de vallée, des corporatismes, et surtout une politique des petits pas», déplore-t-il, en soulignant que la Corse ne stocke qu'1 % de sa pluviométrie annuelle contre 10 % pour la Sardaigne. «Il faut comprendre que s'il n'y a pas d'eau, il n'y a pas de vie. Que c'est l'élément le plus stratégique de n'importe quel schéma d'aménagement territorial. Et on fait semblant de penser que c'est la variable d'ajustement, y compris des plans d'investissement», fustige-t-il encore. Sur les bancs d'Avanzemu, Saveriu Luciani, ancien président de l'OEHC, plaide pour sa part pour «un plan Marshall de l'eau». «Nous avons plus de cinq ans de retard sur les projets de territoire. Si nous ne changeons pas de dimension, nous serons condamnés à subir chaque année l'aléatoire», avertit-il, insistant sur la nécessité de mailler, d'interconnecter et de stocker plus massivement. «Quand nous sommes arrivés en 2015, c'était une page blanche. Nous avons dû établir un diagnostic, avec le plan Acqua Nostra, qui donnait une vision jusqu'à 2050», répond Jean-Jacques Lucchini du côté de la majorité, défendant à tout crin le bilan de l'Exécutif. «Le budget annuel de l'Office est passé de 7 à 24 millions d'euros, soit 240 millions sur dix ans. Cela permet de sécuriser 20 millions de mètres cubes de stockage, auxquels s'ajoutent 5 millions économisés grâce à un système satellitaire de détection des fuites.» Il souligne également que l'augmentation de la consommation dans l'Extrême-Sud (+16 % en trois ans) tient en grande partie aux résidences secondaires et à une sécheresse sans précédent. Et critique le choix des collectivités de l'Extrême Sud de recourir à un opérateur privé: «L'eau est un bien commun, et elle doit être gérée par l'établissement public, avec pour priorité de préserver nos ressources et d'économiser l'eau». Un tacle à peine dissimulé à Jean-Christophe Angelini, dont le groupe décidera de quitter l'hémicycle faute d'avoir la permission de répondre. Avant que la présidente de l'OEHC ne conclue ce débat houleux: «Sans sobriété, sans économie d'eau, nous pourrons faire tous les ouvrages que l'on veut, nous n'y arriverons quand même pas». ■ **Manon PERELLI**



#### EXPOSITION

### E trè cità

Il y quelques décennies de cela, les terrains au sud de Bastia avaient une vocation agricole, avec des vergers et des activités agro-pastorales. Jusqu'à ce que, dans les années 1960, face à une poussée démographique, un véritable bouleversement ne s'opère. Très rapidement, le décor change avec la mise en chantier d'une série d'immeubles, en moins de cinq ans, trois « cités » surgiront de terre. Les quartiers sud de Bastia sont nés. Dans le cadre du contrat de ville de l'Agglomération de Bastia, avec le soutien de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, le projet *E trè cità / Les trois cités* visait à valoriser l'histoire de ces quartiers et les souvenirs de leurs habitants. L'exposition présente une série de portraits de rue en noir et blanc argentique réalisés à la chambre photographique par Valérie Rouyer, en écho au travail mené par le journaliste et écrivain Jérôme Camilly, parti à la rencontre d'habitants du quartier Aurore. Leurs témoignages sont réunis dans l'ouvrage bilingue (traductions en corse de Jean-Marie Arrighi) *Aurore, les trois cités, Aurora, e trè cità*, publié en 2019 par le Centre méditerranéen de la photographie. Entrée libre.

Jusqu'au 31 octobre 2025 (du lundi au vendredi, 8h-12h et 13h30-17h). Maison des Quartiers Sud, Bastia.

**i** 04 95 55 09 11/12 & agenda.bastia.corsica



#### FESTIVALS

### Strett'in arte

Cet événement pour tous publics reçoit cette année neuf compagnies théâtrales venues de Bastia, Ajaccio, Porto-Vecchio, Balagne, Bretagne, Haute-Savoie et région parisienne. Onze spectacles et seize représentations sont programmés, de la comédie antique (*Les cavaliers*, d'Aristophane) au duo clownesque contemporain (*Germaine et Germaine*, d'Adèle Michel et Camille Moukli Perez) en passant par la commedia dell'arte (*Le fanfaron*, de Flaminio Scala), le théâtre de Pagnol (*Cigalon*), le théâtre russe (*Le Révizor*, de Gogol) et des œuvres pour le jeune public. Également au programme, un apéritif musical, une création chorégraphique et une master-class de commedia dell'arte dirigée par Carlo Boso, fondateur de l'Académie internationale des arts du spectacle.

Du 9 au 12 octobre 2025. Algajola, Calvi et Lumio. **i** 06 07 13 5 36 & balagne-corsica.com/agenda/strettin-arte/

### Dissidanse Itinérance

Depuis sa création en 2017, Dissidanse Itinérance renouvelle chaque année le pari de démontrer que la danse est un langage qui véhicule idées, messages. Cette année, tous les acteurs culturels et les différents lieux de diffusion ajacciens ont souhaité s'associer à la programmation, pour mieux rassembler largement tous les publics. Le festival, accueille pour cette édition des compagnies basées en Corse mais aussi venues de Chypre, Palerme, Varsovie, Genève, Montpellier, Tours et Marseille. Outre les spectacles, une conférence dansée, la projection du film *Germaine Acogny, l'essence de la danse*, un concert-bal et une sélection de documents vidéo dédiée à la richesse du patrimoine chorégraphique dans le monde proposée dans les médiathèques d'Ajaccio complètent le programme.

Du 10 au 19 octobre 2025.

Espace Diamant, Aghja, Locu Teatrale, Zad, Musée Fesch, palais des congrès, Crécirque, cinéma Lætitia, office du tourisme Ajaccio, Association Scopre Marignana.

**i** 06 08 07 47 86 & www.facebook.com/dissidanse



### Filmi d'utrovi

Portée par les associations Cinémotion et Culari, avec le soutien de la Cinémathèque de Corse, cette manifestation a pour thème « L'utopie - Pays rêvé, pays réel », qu'il illustre une sélection de films de fiction et de documentaires. Des classiques tels que *Lost horizon* (1937) de Frank Capra ou *Métropolis* (1927) de Fritz Lang. Des œuvres plus récentes comme *The Lost City of Z* (2017) de James Gray. Et des avant-premières, avec *The neon people* (2025) documentaire de Jean-Baptiste Thoret, *L'arbre de la connaissance*, drame fantastique d'Eugène Green, le biopic *Magellan* de Lav Diaz ou encore *Un monde sans les mots*, documentaire de Francesc Artily. Hormis pour *Magellan*, les réalisateurs seront présents pour ces avant-première. Également invités Maureen Lepers, docteure en études cinématographiques ; Jean-Sébastien Chauvin, critique et cinéaste et Pierre Nicolas, programmateur.

Du 15 au 19 octobre 2025. Cinémathèque de Corse-Casa di Lume, Porto-Vecchio. Cinéma Galaxy, Lecci, Casa di Lume, Casa Culari, Sotta.

**i** 04 20 20 20 01 & www.facebook.com/profile.php?id=61557936166288



#### THÉÂTRE

### Attente à Scarafà

2034, une crise économique sans précédent plonge la petite île méditerranéenne de Sicacor dans la misère. Les chefs d'entreprises du BTP et du transport cherchent comment éviter la faillite. Scarafà, petit truand ambitieux, leur propose ses services : corruption, racket, assassinats ? Mais les sgiolos préfèrent solliciter des subventions publiques pour un hypothétique nouveau port. Voyant ses projets s'effondrer, Scarafà ajoute le chantage à la liste de ses compétences et menace de révéler le scandale : des millions envolés pour un projet qui ne verra jamais le jour. C'est le début d'une ascension qui le mènera aux portes du pouvoir politique. Une pièce en langue corse (surtitrée en français) de la compagnie U Teatrino, où toute ressemblance ou similitude, etc.

Le 14 octobre, 18h30. Spaziu Natale Luciani, Centre culturel universitaire, Corte. **i** 04 95 45 00 78

# carnets de bord

par Béatrice HOUCHARD

## Emmanuel Macron à l'heure du bilan

**U**n homme seul, en manteau noir, marchant le long de la Seine le 6 octobre: cette photo d'Emmanuel Macron a été reprise dans le monde entier. Elle vaut tous les éditoriaux sur la solitude d'un président de la République lâché par les siens, dont certains, tels l'ancien Premier ministre Edouard Philippe, réclament même son départ. La route sera longue jusqu'en avril 2027.

Que restera-t-il du macronisme? Que restera-t-il d'Emmanuel Macron dans les livres d'Histoire? La messe n'est pas encore dite mais on sait déjà que le macronisme n'est plus. Moribond depuis la dissolution catastrophique de juin 2024, il a reçu le coup de grâce avec la colère feinte ou calculée de Bruno Retailleau provoquant la démission de Sébastien Lecornu. Même un raccommodage tardif n'y changerait rien.

En 2017, tout nouveau, tout beau, le macronisme devait être une nouvelle manière de faire de la politique, plus moderne, plus «*disruptive*» pour reprendre le terme de l'époque. Disruptif, selon le *Robert*: «Qui crée une rupture». Au fil des années, le macronisme ne s'est pas installé dans la vie politique, pas plus que dans le territoire: pas une grande ville, pas un département, pas une région qui n'ait été conquis. Où est le macronisme? Nulle part. Aux élections municipales de mars 2026, il n'aura aucun fief à défendre.

Après Emmanuel Macron, il ne restera pas non plus de parti pour défendre son bilan, ni pour lui préparer le terrain en vue de 2032, puisqu'il



paraît qu'il y pense: la bonne idée de En marche, devenu La République en marche puis Renaissance, n'est plus qu'une coquille vide où Gabriel Attal s'agite en brûlant aujourd'hui ce qu'il a adoré hier, jurant de sortir du «chaos» auquel il a pourtant participé pendant sept ans, y compris à Matignon où Emmanuel Macron, piètre DRH, regrette de l'avoir nommé...

Le macronisme, enfin, voulait promouvoir le «*en même temps*». S'il y a de bonnes idées à droite et à gauche, pourquoi ne pas les mettre en commun? En réunissant quelques socialistes, des hommes de droite et des centristes, Emmanuel Macron pensait avoir trouvé la parade au rejet de la politique par les Français. Hélas, c'est le contraire qui s'est produit: séduisant sur le papier, le «*en même temps*» n'a été que le moyen de faire monter les extrêmes. On n'ose ajouter que c'était prévisible.

### PAS AU NIVEAU DE GISCARD

Emmanuel Macron, en 2017, ne manquait pas d'atouts. D'abord, il était jeune, 40 ans à peine. Un vieux pays fatigué qui choisit un homme nouveau, ça ne manquait pas de panache. Ensuite, le nouveau président n'avait pas les défauts de tous ces politiciens usés par des années de conquête de leurs mandats successifs (maire, conseiller départemental, député, etc.) Lennui, c'est qu'il n'en avait pas non plus les qualités, à commencer par la première d'entre elles: la connaissance du pays et le goût d'écouter les Français pour tenter de les comprendre, ce qui n'est jamais facile. Souvent brillant, le

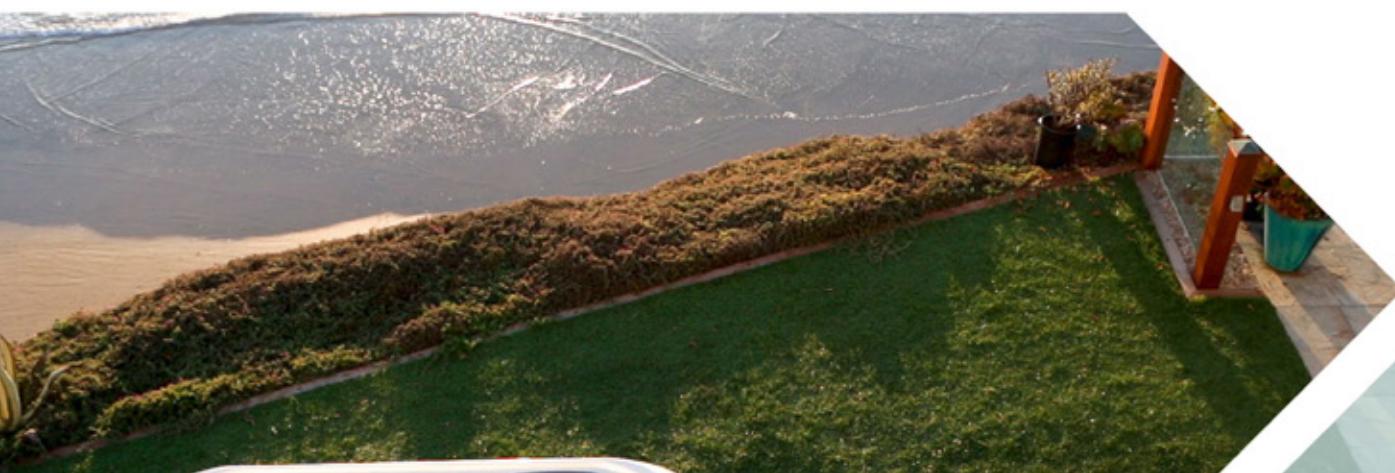
jeune président n'a jamais trouvé la manière de s'adresser aux Français, qui l'ont vite jugé, à tort ou à raison, lointain, sûr de lui, arrogant.

Qu'inscrira-t-on dans son bilan? Des réformes fiscales pour les entreprises, peut-être la suppression de la taxe d'habitation, qui a redonné du pouvoir d'achat aux contribuables... en faisant perdre 20 milliards d'euros par an à l'État tout en pénalisant les collectivités locales. Sur le plan pratique, le prélèvement de l'impôt à la source a entraîné un vrai changement. La gestion du Covid n'a pas été si désastreuse malgré l'utilisation de ce mot malheureux de «*quoi qu'il en coûte*», qui a donné l'impression que les caisses étaient pleines. Enfin, le chômage a régressé et le bilan international n'est pas nul.

Mais, hormis la réforme des retraites, il n'y a pas eu ces grandes réformes structurelles que l'on pouvait espérer d'un nouveau président pas encore usé par le pouvoir. Emmanuel Macron aurait pu être en 2017 un réformateur comme le fut Valéry Giscard d'Estaing en 1974. Il en demeure très, très loin. Certes, il n'a pas été aidé par les circonstances, avec la guerre en Ukraine et le Covid. Mais après tout, Giscard avait dû gérer la crise pétrolière, Nicolas Sarkozy la crise financière de 2008 et François Hollande la multiplication des attentats islamistes. Ce n'était pas non plus une sinécure. Ce qui restera finalement d'Emmanuel Macron? Sans doute le mot «dissolution», rime pauvre pour une décision funeste. On ne sait pas s'il faudra y ajouter la rime de «démission». ■



Votre rêve  
accessible



[www.corsepiscine.fr](http://www.corsepiscine.fr)

06 43 73 07 40